

**DES FAMILLES, DES FEMMES...
QUEL AVENIR?**



*ANALYSE FÉMINISTE DE LA RÉALITÉ FAMILIALE
DANS LE CONTEXTE D'APPAUVRISSMENT
DES CLASSES MOYENNES ET POPULAIRES*



LINDA DENIS

RÉSEAU FÉMINISTE POPULAIRE

DIFFUSÉ PAR RELAIS-FEMMES

MARS 1994

TABLE DES MATIÈRES

Définition de la famille et réduction des services.....	p. 4
La situation socio-économique des familles.....	p. 5
La situation économique des femmes et des cheffes de familles monoparentales.....	p. 7
La pauvreté et les changements dans la situation familiale.....	p. 8
Impacts du double emploi sur l'organisation de la vie familiale et sur les femmes.....	p. 8
Concilier travail et vie familiale, une aubaine pour l'État.....	p. 9
Le rôle de l'État à l'égard des familles et des femmes.....	p. 10
Les femmes cheffes de familles monoparentales.....	p. 13
Le rôle de l'aide sociale et le manque d'emplois.....	p. 13
Iniquité du marché du travail.....	p. 14
Stratégie de restructuration de l'emploi et restructuration de l'économie.....	p. 15
Femmes et politiques familiales. Femmes et familles, des solutions.....	p. 17
Bibliographie.....	p. 19

Le présent texte veut développer une analyse féministe de la réalité familiale dans le contexte global d'appauvrissement des classes moyennes et populaires. Depuis la crise économique amorcée dans les années 1970, on est plongé dans un contexte global d'appauvrissement des classes moyennes et populaires; en raison de cette crise, la perte du pouvoir d'achat des familles touche durement ces classes. D'un côté, le marché de l'emploi se précarise. Comme le mentionne un rapport de Statistique Canada, "le chômage prolongé pourrait s'avérer un problème chronique au cours des années à venir" (Le Devoir: 1994, B3). D'un autre côté, le gouvernement reporte sur le dos des familles les conséquences et les bouleversements qu'entraînent les coupures dans les dépenses sociales.

Dans ce contexte, le fardeau des femmes s'alourdit non seulement doublement mais triplement. Rappelons que les tâches des femmes dans un emploi extérieur et dans la famille ont été multipliées suite aux coupures budgétaires dans le secteur public. Que l'on pense par exemple à la contribution croissante attendue des familles et des bénévoles, contribution généralement assumée par les femmes auprès des écoliers, des malades et des personnes âgées, en raison de la réduction du personnel scolaire et hospitalier. Que l'on pense également aux grands enfants qui doivent retourner vivre avec leurs parents, faute d'un revenu d'emploi leur assurant une vie autonome.

Il existe différents modèles familiaux, en 1994. La famille d'aujourd'hui s'éloigne de plus en plus d'un modèle unique. Il y a, bien sûr, le modèle familial traditionnel "straight"; on retrouve aussi les familles monoparentales dirigées à 82% par des femmes, les familles reconstituées et, en proportion moindre, des couples homosexuels ou de lesbiennes avec des enfants. Les structures familiales sont différentes de celles d'il y a dix ans: on retrouve de plus en plus de familles monoparentales et de couples non mariés. Selon le Bureau de la statistique du Québec, deux enfants sur cinq naissent hors mariage, en 1991, et un mariage sur deux allait aboutir à un divorce.

Parmi toutes les statistiques sur le nombre de divorces, de séparations et de remariages, il en est une qui révèle que,

"s'appuyant sur les tendances actuelles en matière de mariage, de divorce et d'espérance de vie, le nouveau diagramme sur les modes de vie des femmes révèle que 84% des femmes peuvent s'attendre à se retrouver seules pendant une partie importante de leur vie adulte, dans des ménages sans mari où elles devront subvenir elles-mêmes à leurs besoins et souvent à ceux de leurs enfants" (CNBES, 1990:17);

il devient impératif de réfléchir sur les modèles familiaux en présence et surtout sur le rôle de la femme dans le contexte social, politique et économique de désengagement de l'État.

Quelle est la réalité économique, sociale, politique des femmes dans tous ces modèles vécus? Comment se vivent les rapports d'égalité dans tous ces couples? Quelle est la reconnaissance sociale du travail des femmes à la maison? Que représente la réalité du travail pour une femme cheffe de famille monoparentale aux prises avec les programmes de création d'emplois du gouvernement? Comment concilier travail et vie familiale quand on sait que 51% des couples travaillent à temps plein et qu'il faut aussi s'occuper de ses parents malades... Des études canadiennes confirment, en effet, que 75% des soins et services personnels aux personnes âgées sont assurés par la famille.

Ces questions nous incitent à regarder quelle définition on donne à la famille et quelle est la situation socio-économique des familles et des femmes. Nous voulons examiner aussi le rôle de l'État à l'égard des familles et plus particulièrement des femmes cheffes de familles monoparentales et faire une analyse féministe des différents problèmes vécus. Enfin, nous voulons identifier des solutions mises de l'avant et proposées pour changer ces situations.



Définition de la famille et réduction des services

En 1978 le Conseil des affaires sociales et de la famille a adopté une définition de la famille qui se voulait davantage collée à la réalité: tout groupe formé d'un ou deux adultes de sexes différents, mariés ou non, avec un ou plusieurs enfants, vivant ensemble dans une relation qui comporte une certaine continuité, constitue (...) une famille. (Fortin, et al; 1993:7)

En 1984, le livre vert Pour les familles québécoises propose cette définition de la famille: le groupe parent(s)-enfant(s) unis par des liens multiples et variés, pour se soutenir réciproquement au cours d'une vie et favoriser à leur source le développement des personnes et des sociétés. (Fortin, et al; 1993:8)

En 1994, on ne trouve pas dans les textes officiels de l'Année Internationale de la famille, une définition structurelle de la famille. On définit plutôt la famille par ses fonctions spécifiques. C'est le lieu de soutien matériel, affectif, financier, des enfants, mais aussi des parents âgés. J'ai été très surprise d'entendre cette approche de définition où l'on spécifie les parents âgés.

Déjà dans ces définitions de la famille on retrouve des conceptions différentes qui renvoient à des modèles différents d'intervention de l'État. Dans les définitions de la famille, de 1984 et 1994, on retrouve une nette volonté collective de privilégier la responsabilité communautaire et publique des personnes et des groupes. Dans le livre vert on affirme: "ce n'est pas seulement pour viser dans l'abstrait des objectifs de décentralisation, de régionalisation ou de concertation de base. Ce n'est pas non plus pour entraîner l'État à réduire les services qu'il doit fournir aux citoyens dans un régime social juste." (Fortin, et al; 1993:10). Il est permis d'en douter avec la tendance actuelle de retrait de l'État de nombreux services.

"En 1992, le Ministère désassurait les soins optométriques pour les personnes de 18 à 40 ans. En 1993, le Ministère désassurait les soins optométriques pour les personnes de 41 à 64 ans. Le 15 juin dernier, le projet de loi 198 était sanctionné. Cette loi, appelée aussi loi du 12-20, fixe les objectifs de réduction de personnel dans les organismes publics: 12% des salariés-es et 20% des cadres d'ici 1998. Enfin rien ne sera épargné. L'article de Michel Venne, paru dans Le Devoir du 3 septembre 1993, nous apprend que Québec réévalue l'universalité de ses programmes...santé, éducation, aide aux familles, accès aux tribunaux, tout est examiné." (Pelchat, 1993: 10-12-13)



La situation socio-économique des familles

Des changements significatifs se sont produits dans la répartition du revenu total des Canadiens au cours de la période 1981-1991. Le journal Le Devoir du vendredi, le 21 janvier 1994 fait état d'une étude qui révèle que les gens qui se situent dans la tranche des 20% des travailleurs à revenu moyen (entre 39,500\$ et 54,200\$ en 1991), ont vu leur part du revenu total passer de 18,3% à 17,6%, baisse qui s'est traduite par un appauvrissement collectif de l'ordre de 2,7 milliards\$. De plus, la tranche de 20%, située au plus bas niveau de l'échelle des revenus, soit moins de 25 200\$, a connu une perte de .1%, ce qui représente environ 0,4 milliard. Ces chiffres traduisent bien l'appauvrissement des familles des classes moyenne et populaire. Ces familles subissent la plus grande part des difficultés sociales et économiques engendrées par la récession, le chômage et l'endettement public. De nos jours, le revenu de deux emplois permet tout juste d'assurer le même niveau de vie à une famille qu'il y a 20 ans avec un seul salaire. De plus, le travail accru des mères n'a en fait qu'empêché les familles de sombrer dans un marais économique plus désespérant.

Par ailleurs, la situation socio-économique des familles continue de s'aggraver. L'avènement de la T.P.S. a fait augmenter les prix à la consommation. La taxe de vente du Québec sur les vêtements, les chaussures et les meubles affecte directement la consommation publique quotidienne des familles et cette T.V.Q. s'applique maintenant à certains services essentiels aux enfants. La diminution et les coupures de certaines prestations de l'assurance-chômage touchent les revenus de certaines familles déjà aux prises avec le manque de travail. La réforme de l'aide sociale a resserré les conditions de soutien pour certaines familles et renforcé la dépendance des jeunes adultes envers les parents. Les frais de scolarité augmentent progressivement à l'université et au cégep. Les taxes sur les fournitures scolaires et les frais exigés à l'école constituent des dépenses importantes, pour ne pas dire surprenantes, alors que la scolarisation est censée être gratuite. Le niveau de taxation municipale augmente.

La réforme de la santé et des services sociaux a fait des coupures dans l'universalité des soins de santé en imposant un ticket modérateur de 2\$ par ordonnance médicale des personnes de 65 ans et plus. Ajoutons que les allocations familiales fédérales ont été réduites du tiers depuis 10 ans et que le nouveau programme, bien que susceptible d'aider davantage les familles à revenus modeste, met fin à l'universalité de l'aide fédérale pour les enfants.

Les principales victimes de tout ce resserrement socio-économique sont évidemment les familles pauvres qui comptent de jeunes enfants, les familles nombreuses et les familles monoparentales, parce qu'elles sont moins capables de donner le minimum vital à leurs enfants. Cela se traduit souvent par un logement inadéquat, une alimentation déficiente et des préjugés suivies d'une dévalorisation importante qui peuvent aller jusqu'à compromettre la santé, le développement social et l'apprentissage scolaire des enfants.

Les familles à revenu moyen forment en fait la majorité des familles du Québec et c'est dans ces familles que se retrouvent le plus grand nombre d'enfants. La majeure partie des revenus des parents passe à subvenir aux besoins de base. D'aucuns diront que le revenu moyen des familles est considérable, près de 47,000\$ par année. Mais il faut se souvenir que ce revenu moyen est constitué principalement du salaire du père et de la mère. S'il n'y avait qu'un seul revenu, la majorité des familles vivraient au seuil de la pauvreté. "Selon le sociologue Guy Langlois de l'Université Laval, le premier facteur de pauvreté est le fait d'avoir un seul salaire" (Paré: 1994, A10).

Si le fait d'avoir un seul salaire est le premier facteur de pauvreté des familles, il y a lieu de s'inquiéter, surtout si on regarde le nombre d'exclus du marché du travail qui augmente, les coupures d'emplois annoncées dans le secteur de la santé et des services sociaux ainsi que la création d'emplois fantômes annoncés par les gouvernements tant provincial que fédéral. On pourrait résumer la situation ainsi: pas de travail ou trop de travail réparti entre plusieurs jobbines, moins de temps et en même temps moins d'argent et vive le crédit aussi longtemps qu'on est perçu comme solvable.



La situation économique des femmes et des cheffes de familles monoparentales

Historiquement, la famille a été perçue comme une unité économique où les rôles étaient très définis: l'homme gagnait l'argent et la femme s'occupait des enfants et des tâches ménagères. Avec la présence des femmes sur le marché du travail et encore plus avec l'émergence de familles monoparentales, la situation s'est grandement modifiée. Les femmes se retrouvent encore dans des emplois féminins qui sont souvent une prolongation du rôle des femmes: 85% des travailleuses du secteur public sont employées dans des ghettos d'emplois qui sont le prolongement direct du travail de maternage que les femmes effectuent dans leur foyer. Les niveaux de revenus sont peu élevés par rapport au niveau de qualification pour certaines catégories d'emploi, par ex: les travailleuses en garderies.

De plus, on ne peut plus parler d'un revenu d'appoint pour les femmes mais d'un revenu essentiel au bien-être de la famille. Notons aussi que les femmes "sont de plus en plus employées à temps partiel" "et, quand elles travaillent à plein temps, leur salaire se chiffre encore aux deux tiers de celui des hommes". (Motard, Tardieu; 1990:74, 142). "À bien des égards, on constate que la situation globale de plusieurs travailleuses se rapproche de celle des populations jeunes qui, depuis le milieu des années 1970, sont soumises à une précarité professionnelle marquée. Ce sont là deux catégories de travailleurs et travailleuses qui font les frais des pratiques nouvelles de gestion de la main-d'oeuvre." (Dandurand, Descaries; 1992: 12)

Le risque de la pauvreté menace beaucoup plus lourdement les femmes, particulièrement les femmes cheffes de familles monoparentales et les femmes seules. "Bien que les femmes représentent 51 % de la population au Québec, elles occupent l'espace de pauvreté de façon disproportionnée: 59% des pauvres sont des femmes. Et dans l'ensemble, les femmes risquent davantage que les hommes de devenir pauvres" (CNBES, cité par Leboeuf, 1990: 26)

La pauvreté et les changements dans la situation familiale

À un autre niveau, les données fournies récemment par Statistique Canada (1992: 5), révèlent que le nombre de familles monoparentales au Canada est en continuelle progression: "De 1986 à 1991 le nombre de familles biparentales a augmenté à un rythme plus lent que celui des familles monoparentales, soit une augmentation de 11.8% pour ces dernières, contre 8.8% chez les familles biparentales. En 1986, les familles monoparentales représentaient 12.7% de toutes les familles au Canada, elles représentent aujourd'hui 13.0% ." "De plus on a constaté que le nombre de familles monoparentales a proliféré: entre 1961 et 1986, ces familles connaissent au Québec une augmentation six fois plus rapide que les familles biparentales." (Dandurand, St-Jean; 1988: 272)

La sociologue Andrée Fortin, de l'Université Laval, estime que "d'ici 10 ans, 50% des enfants de moins de 18 ans vivront au sein d'une famille ayant subi un éclatement, soit au sein d'une famille monoparentale ou d'une famille reconstituée." (1988: 5)

Mais conséquence ou choix, c'est aux mères qu'incombe la responsabilité familiale de la majorité des familles monoparentales, au Québec en 1994. " Très majoritairement placées sous la responsabilité d'un mère, alors que trois fois sur cinq le père a rompu ses liens de soutien et même de sociabilité avec ses enfants, ces familles vivent souvent de façon dramatique les problèmes liés à la conciliation de la maternité et du travail." (Dandurand, Descaries; 1992: 13-14). On peut penser que, dans l'avenir, il y aura de plus en plus de femmes assumant seules de grandes responsabilités familiales, avec des moyens financiers et des possibilités d'avenir limités. On peut affirmer sans se tromper, que ce maternage social coûte cher aux femmes et s'accompagne, plus souvent qu'autrement, d'une précarité économique lourde à porter.



Impacts du double emploi sur l'organisation de la vie familiale et sur les femmes

Selon Bernard Fortin, "le changement le plus important à s'être produit depuis vingt ans, ne serait pas l'émergence des familles monoparentales ou reconstituées, mais bien plus les deux parents qui vivent toujours ensemble mais qui travaillent tous les deux, souvent avec des horaires différents". On commence à peine à comprendre les impacts du double emploi, inévitable compte tenu de la situation économique, sur l'organisation de la vie familiale...

Une enquête du Bureau de commerce de Montréal révélait que pour les parents-travailleurs, les questions relatives à la garde des enfants représentent d'ailleurs le problème de productivité le plus sérieux. "Il est une autre réalité qui se profile et qui prend de l'importance, c'est celle des parents qui travaillent tout en s'occupant de leurs propres parents âgés." (Cauchon, 1994: A10)

Parvenir à concilier les obligations familiales et professionnelles est devenu un défi que doivent relever plus de couples canadiens que jamais auparavant.

"En 1990, 71% des couples ayant à la maison des enfants comptaient deux soutiens (chaque conjoint exerçait au moins un emploi à l'extérieur du foyer). En 1990, l'homme et la femme travaillaient tous deux à temps plein dans 51 % des familles biparentales. Dans la plupart des familles où les deux conjoints travaillent à temps plein, c'est à la femme qu'incombait principalement la responsabilité des travaux domestiques. En effet la majorité des femmes qui occupent un emploi à temps plein continuent d'assumer entièrement ou en majeure partie la responsabilité des travaux domestiques non rémunérés" (Statistique Canada, catalogue 75-001f, automne 1993, Perspective, pp. 26-28-33).

Bref, "l'égalité des femmes face au travail ne s'est pas traduite par une présence plus grande des hommes aux fourneaux et aux couches pour rendre supportable le train d'enfer de toutes ces *supermamans*" (Paré:1994, A10). L'impact du double emploi sur la vie des femmes est très important pour ne pas dire insupportable quand on est une femme cheffe de famille monoparentale.



Concilier travail et vie familiale, une aubaine pour l'État

Le problème de la famille contemporaine, ce n'est pas que celle-ci soit difficile à cerner, c'est que, malgré les beaux discours, on ne lui reconnaît dans les faits qu'une place marginale, loin derrière l'État, l'entreprise et l'individu. Que dire aussi du travail gratuit que la famille assure pour le maintien d'une main-d'oeuvre abondante, instruite et en santé.

"Une des fonctions essentielles de la famille demeure la socialisation et l'éducation des enfants à qui on doit fournir un environnement favorable à leur croissance. Or, malgré les changements survenus ces dernières années, les femmes ont moins d'enfants, elles se retrouvent plus souvent seules responsables d'une famille, elles sont plus nombreuses sur le marché du travail. On peut affirmer que, quelle que soit leur situation (au travail, au foyer et encore plus si elles sont cheffes de familles) les femmes portent toujours la responsabilité du climat affectif". (Audette,1982:7)

"Le problème de la famille, c'est donc aussi, beaucoup, celui d'un nouveau partage des responsabilités sociales. Or, éduquer des enfants, s'occuper bénévolement d'un aîné ou d'un malade, voilà des activités humaines parmi les plus sous-estimées dans une société où l'économie marchande a pris toute la place (...) La famille, surtout quand la femme a choisi de rester à la maison, est donc plus que jamais une aubaine pour l'économie. Un dollar de moins versé par l'État à une garderie, à un malade à domicile". (Sansfaçon,1994: A8)

Au cours des deux dernières décennies, tout un courant de recherche a démontré que l'abandon des personnes âgées par leur famille est un mythe et que la famille constitue encore aujourd'hui, et d'une certaine façon plus que jamais, la principale source d'aide pour les personnes en perte d'autonomie. On n'étonnera toutefois personne en précisant que dans la quasi-totalité des cas, ce sont les femmes qui, dans les familles, assument cette prise en charge. "Entre l'âge de 35 et 64 ans, près de la moitié des femmes peuvent s'attendre à prendre soin d'un parent âgé." (Selon l'étude de Gueberman, cité dans La Presse du vendredi 29 octobre 1993: A7) La reconnaissance pleine et entière de ces tâches exige une lutte à finir, un rapport de force de tous les instants.



Le rôle de l'État à l'égard des familles et des femmes

Depuis la révolution tranquille, l'État québécois a supplanté l'Église en tant que premier intervenant social et s'occupe davantage des "affaires" des familles. On considère les décennies 1950 et 1960 comme la période de croissance de l'État-providence. Le rapport de la commission d'enquête Castonguay-Nepveu sur la santé et le bien-être social en 1970 affirme que "la société se rend maintenant responsable d'une foule de fonctions qui relevaient autrefois de la famille". (Fortin, et al; 1993:4)

Comme société, nous sommes passés de l'enjeu de l'égalité avec l'État-providence à l'enjeu de la liberté individuelle avec le néo-libéralisme (la Charte des droits et liberté de la personne en 1975, la loi sur la protection de la jeunesse en 1977).

Depuis le début des années 1980, en particulier on questionne les fondements de l'État-providence, on entend parler de transfert des responsabilités, de décentralisation. Dans la définition de la famille en 1994, et dans les modifications adoptées à la loi de l'aide sociale en 1988, on parle de la famille comme du lieu de soutien matériel, affectif, financier, des enfants, mais aussi des parents âgées. Il y a lieu de se demander quels sont les pouvoirs et la légitimité de l'intervention de l'État à l'égard des familles et des femmes. Le rôle de l'État dans l'oppression des femmes est central et c'est d'autant plus important de regarder ce que signifient pour les femmes les récents changements à la gestion étatique dans la conjoncture de crise de l'État-providence.

"Il faut tenir compte du fait que la réalité du pouvoir de l'État québécois s'insère dans un contexte international où, ce qui se passe chez nous obéit à des tendances ou à des constantes qui ne sont pas propres à notre société (...) Or, tout semblait aller mieux, jusqu'à ce que la crise économique mondiale, qui secoua durement les assises de l'État-providence au début des années 1980, ne vienne mettre en jeu la légitimité des interventions gouvernementales dans une foule de domaines où il s'était immiscé jusque là". (Fortin, et al; 1993: 19).

"L'État-providence a ainsi été perçu, au pire, comme un mal nécessaire, servant 'au maintien du grand capitalisme, au mieux, comme un levier essentiel à l'avènement d'une société juste où devaient triompher non seulement l'égalité formelle des citoyennes et des citoyens devant la loi, mais aussi l'égalité réelle, grâce à l'émergence des droits économiques et sociaux". (Fortin, et al; 1993:20)

Depuis une dizaine d'années, on parle de "néo-libéralisme" pour désigner ce courant politique marqué du triple sceau de la privatisation de certaines activités de l'État et de réduction des dépenses gouvernementales, conjuguées à l'adoption d'un modèle de gestion des affaires publiques calqué sur celui du secteur privé. Sous prétexte de gérer les fonds publics avec plus d'austérité qu'il ne l'a fait par le passé, l'État québécois a mis sur la route des agents-contrôleurs chargés d'effectuer des visites au domicile de prestataires de l'aide sociale, à la recherche de fraudeuses ou de fraudeurs éventuels.

Et pour accentuer cette image de gestion marquée au signe de l'austérité, ce même État multiplie les mesures: privatisation, coupures dans les dépenses sociales, déréglementation, désengagement de l'État du champ social, responsabilisation individuelle. Telles sont les tendances qui façonnent les choix du gouvernement. On pourrait en dire autant de l'État fédéral.

A propos de la décennie quatre-vingts, on a même parlé de mondialisation de la pauvreté. En effet, les politiques économiques d'ajustement structurel au Sud ont eu pour effet de réduire considérablement l'intervention sociale de l'État. Les inégalités se sont d'ailleurs accentuées dans les pays du Nord où les gouvernements conservateurs et néo-libéraux ont réduit les programmes sociaux. Et comme bon nombre d'acteurs sociaux l'avaient prévu, on assiste au Canada depuis ces dernières années, à une réduction subtile des programmes sociaux. On peut observer un net désengagement du gouvernement fédéral, notamment à cause du déficit gigantesque et du contexte de libre-échange, lesquels occasionnent une pression à la baisse sur les programmes sociaux. Il faut souligner que le précédent gouvernement fédéral a aussi retiré son engagement envers le développement des services de garde lesquels étaient pourtant jugés essentiels et sur lesquels comptait le Québec.

La restructuration de l'État patriarcal touche particulièrement les femmes car, même si elle n'est pas complète, la socialisation du travail de maternage et ses fonctions d'assistance sociale, détermine néanmoins largement la vie des femmes, à la fois comme citoyennes, clientes et employées de l'État-providence.

"Faut-il le rappeler, les femmes, comme citoyennes, ont moins de pouvoir au sein des partis politiques, des syndicats, des universités, des hôpitaux, etc. Elles ont donc peu de prise sur l'élaboration, le maintien et l'évolution des politiques sociales. De plus, en tant que responsables du travail de maternage, les femmes consomment plus de services de type social et sont plus dépendantes envers l'État distributeur de ces services. Que l'on songe à la réforme de l'aide sociale québécoise: elle s'inscrit tout à fait dans la perspective du passage du Welfare au Workfare. Mais en plus de ces répercussions au niveau de la restructuration du marché du travail, il faut noter ce qu'elle comporte de contrôles- quand ce n'est pas de violations- des droits et libertés fondamentales, en particulier pour les femmes assistées sociales." (Boyer, 1988, 5-7)

La quête d'une alternative à l'État-providence, voire l'identification d'une "troisième voie" entre celui-ci et le modèle "néo-libéral", suscite plusieurs interrogations et comporte encore des inconnus. L'enjeu de la décentralisation politique et administrative et du transfert de responsabilités de l'État vers les communautés en fait partie. Il faut d'ailleurs voir le terme communauté de base comme un euphémisme inventé par les technocrates pour parler de la famille. La régionalisation des services sociaux et des services de santé a fait des ravages et est en train d'essouffler, pour ne pas dire "brûler", un ensemble de groupes communautaires où les femmes sont encore majoritaires.



Les femmes cheffes de familles monoparentales

Le Québec compte 270,000 familles monoparentales, soit 22% de l'ensemble des familles québécoises. "Selon le dernier recensement de 1991, une famille sur 7 est actuellement monoparentale au Québec, une sur 8 au Canada (Statistique Canada, 1992: Catalogue 93-312) et, la très grande majorité d'entre elles, soit 82%, sont dirigées par une femme" (Fournelle, 1993: 4). De plus, selon l'étude du Conseil national du bien-être social, La femme et la pauvreté, dix ans plus tard (1990:2) les familles monoparentales dont le chef est une femme forment le groupe le plus sujet à la pauvreté: 57% de ces familles vivent sous le seuil de la pauvreté.

En fait, tous ces chiffres traduisent une seule et même réalité: les conditions économiques des mères seules sont largement problématiques et leur situation est loin de s'améliorer, surtout si elles sont bénéficiaires de l'aide sociale. Loin d'être marginales d'ailleurs, les familles dirigées par des femmes bénéficiaires de l'aide sociale sont au nombre de 72,192 en 1986 et représentent 20% de l'ensemble des assistés sociaux. (CNBES, 1990:15)



Le rôle de l'aide sociale et le manque d'emplois

"Bon nombre de mères seules sont obligées d'avoir recours à l'aide sociale parce qu'elles n'obtiennent pas une pension alimentaire adéquate, parce que la maternité a limité leur expérience professionnelle et parce que le nombre de places en garderies subventionnées est beaucoup trop faible"(CNBES, 1990: 87).

Dans un contexte marqué par des mesures sociales axées sur l'employabilité des femmes d'une part, et une rareté structurelle au niveau des possibilités d'emploi d'autre part, on s'explique aisément les frustrations exprimées par les répondantes de l'enquête de Fournelle, (1993:27) face à l'absence de mesures et de programmes aptes réellement à favoriser leur retour ou leur maintien en emploi.

Les femmes cheffes de familles monoparentales qui reçoivent de l'aide sociale sont condamnées à vivre non seulement dans la pauvreté, mais encore dans la dépendance envers un État qui se montre de moins en moins bienveillant à leur égard et s'ingère continuellement dans leur vie privée. Ces femmes ont peur de représailles et d'humiliations de toutes sortes. De plus, elles ne sont pas à l'abri des préjugés sociaux à leur égard. (Fournelle,1993:27) Par ailleurs, l'offensive des femmes assistées sociales s'intensifient en raison de l'ingérence de l'État dans leur vie privée: des femmes ont été incarcérées pour fraude et vie maritale au Cap-de-la-Madeleine et à Trois-Rivières. Le Front Commun des personnes assistées sociales continuent la bataille sur le front juridique.

Dans ce contexte, on ne peut s'empêcher de souligner l'extraordinaire capacité de gestion, de débrouillardise, de combativité et de survie de ces femmes.



Iniquité du marché du travail

On peut se demander pourquoi ces femmes sont pauvres et quels sont les facteurs qui régissent leur situation économique? Il y a tout lieu de penser que la féminisation de la pauvreté vécue par celles-ci est directement liée à la structure du marché du travail et au rapport de pouvoir qui existe entre les hommes et les femmes.

Contrairement à l'image véhiculée par la population en général concernant le non-emploi des femmes cheffes de famille monoparentale, "près de 45% d'entre elles ont un emploi" (Fournelle,1993:18).

D'autre part, selon l'étude annuelle de 1990 de Statistique Canada sur la répartition du revenu, les familles monoparentales dirigées par des femmes représentent la catégorie sociale la plus pauvre. Cette même étude établit, à l'intérieur d'un portrait statistique des femmes au Canada, que le revenu moyen d'une famille monoparentale dont le chef est une femme est nettement inférieur à celui d'une famille monoparentale dont le chef est un homme.

Le coût des frais de garde constitue aussi un autre obstacle particulièrement important pour une femme qui voit son revenu disponible considérablement réduit puisqu'elle doit faire face à des frais inhérents au fait qu'elle travaille: frais de garderie, frais de transport, frais d'habillement et autres frais. Elle se retrouve alors dans une situation pire que si elle dépendait de l'aide sociale.

Les principaux facteurs qui empêchent les femmes cheffes de famille monoparentale d'avoir accès à un salaire satisfaisant, sont le fait de s'absenter du marché du travail et le faible niveau de scolarité. Selon Lise St-Jean, l'aisance économique est très fortement liée à l'emploi sans interruption et à la scolarisation: les femmes qui ne se sont pas absentées du marché du travail et l'ont occupé à temps plein, sont également les plus scolarisées et ce sont elles qui se sortent le mieux de leur situation monoparentale (Gauthier, 1987: 28).

La situation économique des femmes est liée directement au marché du travail, lequel exerce une discrimination systémique envers les femmes. Elles y gagnent de petits salaires et ont des emplois instables. De nombreux autres facteurs liés à la sphère de reproduction engendrent cette pauvreté, notamment le travail non rémunéré qu'elles effectuent au foyer auprès des enfants et au service de la famille en général.



Stratégie de restructuration de l'emploi et restructuration de l'économie

Une analyse de Smith souligne ce fait et montre aussi que l'accroissement de la main-d'oeuvre féminine, son orientation massive dans certains secteurs moins prometteurs pour les femmes (dont les services) et son orientation marquée vers les emplois à temps partiel, font partie d'une stratégie de restructuration de l'économie.

"De plus, pour faire suite à la précarisation de l'emploi observable depuis une dizaine d'années, les jeunes femmes sont nettement plus nombreuses à détenir des emplois à temps partiel et à statut précaire et ce, dans tous les secteurs; or ces femmes sont les plus susceptibles d'avoir de jeunes enfants et d'être confrontées aux difficultés à concilier vie professionnelle et familiale."(Duval, 1992: 175)

Dans des entrevues faites auprès de 140 femmes assistées sociales au Québec, (Rose du Nord) on retrouve des femmes cheffes de familles monoparentales considérées non-participantes à l'aide sociale, qui s'occupent de leurs enfants handicapés ou de leurs parents malades. Elles ne sont pas rémunérées pour s'occuper de ces personnes, mais si ces dernières étaient en foyer privé, d'autres femmes seraient rémunérées. Dans ces cas, on ne doit donc pas parler de bénévolat mais de travail qui mérite d'être reconnu ou pris en charge par l'État.

Etre une femme cheffe de famille monoparentale, c'est vivre un état de pauvreté et de fatigue qui conduit aisément à la maladie et à tout le reste. Pour comprendre cela, il faut comprendre les conditions de vie des femmes monoparentales, obligées par exemple, d'embarquer dans les mesures d'employabilité. Ces femmes font des dépressions nerveuses, des burn out, parce qu'on ne tient pas compte de leur situation familiale, parce qu'on les harcèle et parce qu'on exerce un contrôle constant sur leur vie.

Ces milliers de femmes nous amènent à nous interroger sur le concept de travail. Peut-on vraiment considérer une femme cheffe de famille monoparentale qui s'occupe de ses enfants comme improdutive? Ces femmes ont un rôle important, elles sont actives. Pourquoi n'ont-elles pas droit à des mesures sociales qui reconnaissent leur rôle dans la société.

"Les femmes monoparentales ont développé, dans leur quotidien, un rapport particulier à l'aide sociale pas simplement comme un dernier recours mais aussi comme un outil d'autonomie économique leur permettant d'exercer concrètement leur droit à se séparer, à divorcer." En continuant de revendiquer ce droit à l'aide sociale les femmes s'attaquent à l'État patriarcal qui s'oppose à leur choix de se donner, en dehors du salariat, un revenu ou "salaire" directement lié à leur travail de maternage et de production domestique. "Et ceci à un moment où l'État mise sur l'emploi salarié des femmes pour procéder à une restructuration du marché du travail sur la base de la précarité, rendant inévitable la contrainte du double salaire familial" (Belanger, 91: 37).

Une femme qui travaille dans une Agence de garde en milieu familial et qui garde 6 enfants est reconnue comme travailleuse autonome et a un revenu à juste titre. Ne faut-il pas sortir de la logique marchande et reconnaître le rôle des femmes cheffes de familles monoparentales à la maison? Ne faut-il pas consentir à une redistribution des richesses par des mesures sociales appropriées?

Femmes et politiques familiales. Femmes et familles, des solutions

“L’amélioration des conditions de vie de toutes les femmes exige en tout premier lieu d’abolir la division sexuée du travail tant dans la sphère publique que dans la sphère domestique. ... Il reste à repenser la famille de l’an 2000 à la lumière des nouvelles réalités socio-économiques, à considérer sa place et sa fonction et, indéniablement, à préconiser les mesures nécessaires au soutien et à l’épanouissement des individus qui la composent.” (Dandurand, Descaries; 1992: 95-96). Pour y arriver, il faudra que les politiques fiscales soient beaucoup plus sensibles à la variété des situations familiales, et à la situation des femmes à l’intérieur de ces familles.

A titre d’exemple, nous pourrions maintenant reprendre quelques recommandations mises de l’avant par les groupes de femmes dans le mémoire soumis à la commission du budget et de l’administration: *Fiscalité et rôle de l’État, une perspective féministe*, rédigé par Ruth Rose.

Recommandation 2: Maintenir et renforcer l’universalité dans les programmes de santé et des services sociaux.

Recommandation 4: Maintenir et renforcer l’universalité de l’éducation primaire et secondaire en supprimant les frais divers qui sont devenus excessifs.

Recommandations 6: Adopter une politique de plein emploi afin d’assurer à toutes les personnes qui le veulent un emploi avec un salaire qui leur permet de gagner leur vie de façon raisonnable. Parmi les éléments de cette politique de plein emploi, on doit inclure:

- le renforcement et le développement des services publics et des services offerts par des organismes communautaires sans but lucratif;
- la réduction du temps de travail, volontaire ou généralisée;
- la construction ou la rénovation du logement social;
- l’amélioration et la construction des infrastructures publiques comme le transport en commun, les centres communautaires ou de loisir, les routes, etc.

Recommandation 15: Établir, au Québec, un mécanisme de perception automatique des pensions alimentaires dès qu’un tribunal rend un jugement, comme l’ont fait plusieurs autres provinces.

Recommandation 21: Développer les places en garderie sans but lucratif beaucoup plus rapidement pour répondre à la demande.

Le lien entre pauvreté et emploi rappelle l'importance de réaffirmer le droit des femmes à un emploi salarié bien rémunéré et stable, mais cette lutte ne saurait se faire en dehors de la reconnaissance explicite que le travail de maternage constitue une participation active à la société. Il faut garantir aux femmes "des services, des conditions de travail et des programmes de sécurité du revenu qui reconnaissent positivement le rôle particulier des femmes dans la reproduction et dans les soins et l'éducation des enfants et qui leur permettent (ainsi qu'aux hommes) d'exercer ce rôle sans sacrifier leur droit à un niveau de revenu décent et à l'autonomie financière." (mémoire p.1)

Linda Denis
le 8 mars 1994

Bibliographie

- A propos de répartition des revenus*, Le Devoir ,vendredi, le 21 janvier 1994, p. A8
- AUDETTE, Gisèle et al.,1984, *La condition des femmes au regard de la famille*, Conseil du Statut de la femme, 160 p.
- AUDETTE, Gisèle et al; 1982, *La famille, la famille, la famille !!! et les femmes alors?*, document de travail du CSF, 20 p.
- BÉLANGER, Lucie: 1991, *Les femmes de Montréal dans un tourbillon de pauvreté*, Exposé au Colloque "Femmes et pauvreté", Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Montréal, 43 p.
- BOYER, 1988, *Une menace à la paix sociale*, Revue Vie Ouvrière, p. 5-7
- CAUCHON, Paul, *Familles à horaires variables*, Le Devoir, 7 janvier 1994, p. A1 et A 10
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ETRE SOCIAL: 1990, *La femme et la pauvreté, dix ans plus tard*, Ottawa, 195 p.
- DANDURAND, Renée B. et Lise St-Jean ; 1990, *Des mères sans alliance, monoparentalité et désunions conjugales*. 2ième édition, Institut québécois de recherche sur la culture, 297 p.
- DANDURAND, R.B. Descaries, F. 1992, *Mères et travailleuses, de l'exception à la règle*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 214p.
- FOURNELLE, Marie-Claude: 1993, *Synthèse du mémoire de maîtrise: Conditions de vie et besoins spécifiques des familles monoparentales en région*, recherche-action pour la fédération des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ) Protocole d'entente UQAM-Relais-femme, Université du Québec à Montréal, 31p.
- FORTIN, Pierre et al. , *Etudes et recherches: le pouvoir et la légitimité de l'intervention de l'Etat auprès des familles*. Conseil de la famille, Groupe de recherche éthos, Rimouski, 54 p.
- GAUTHIER, Anne et Louise Vandelac ,1983, *Les politiques sociales et le travail domestique ou une liaison entre les femmes et l'Etat*, 139 p. et *Production domestique, document synthèse*, Conseil du Statut de la femme, 220 p.

- LAMOUREUX, Jean-Pierre, 1993, *La solidarité avec les familles du Québec. Mémoire à la commission parlementaire sur le financement des services publics*, Conseil de la famille, 11 p.
- LEBOEUF, Louise: 1991 *Les femmes et la pauvreté*, revue Service Social, vol. 40, no 3, pp. 26-36
- MALO, Claire: 1990, *Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de 4 ans*, Rapport final présenté dans le cadre du protocole UQAM Relais-femmes, 48p.
- MOTARD, L. et C.Tardieu, 1990, *Les femmes ça compte*, Les Publications du Québec,
- PARÉ, Isabelle, *Les familles à bout de souffle*, Le Devoir, samedi et dimanche le 22 et 23 janvier 1994, p. A1 et A10
- PELCHAT, 1993: *Visite guidée au musée des horreurs*, document de recherche pour l'AQDR, 15 p.
- RAPPORT DE STATISTIQUE CANADA, Le Devoir du 27 janvier, 1994, B3
- ROSE, Ruth: 1992, *Fiscalité et rôle de l'État une perspective féministe*, résumé du mémoire soumis à la Commission du budget et de l'administration présenté conjointement par vingt groupes de femmes. 8 p.
- SANSFAÇON, Jean-Robert, *La famille, la belle affaire!*, Le Devoir, les samedi et dimanche, 8-9 janvier 1994, p. A8
- ST-JEAN, Lise: 1987, "La pauvreté des femmes: monoparentalité féminine", dans *Les nouveaux visages de la pauvreté*, sous la direction de Madeleine Gauthier, édition Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, pp. 19-43
- VALOIS, Jocelyne, 1993, *Sociologie de la famille au Québec*, Centre éducatif et culturel, inc., Montréal, Québec, 334 p.